



Numéro de résolution
ou annotation

CANADA

Province de Québec

Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 19 novembre 2025, à 18h, à la salle des Hauts-Bois, de l'école située au 11, chemin de Blue Sea, à Gracefield.

Sont présents à cette assemblée :

Mmes: Tina Di Stefano, Tracy Montreuil, Célyna Hoffman, Isabelle Plante, Geneviève Martin, Andrée Lafontaine, Adrienne Perrin, Katherine Fiset, Chantal Lefebvre-Céré, Josianne Boileau, Josée Boileau, Eric Lacaille, Kelly Chaussé, Ève Dupelle et Olivier Danis.

Est également présente : Marilyn Morin.

1. Mot de bienvenue et signature des présences

Madame Katherine Fiset demande de signer la feuille de présence.

2. Parole au public

Aucun.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Katherine Fiset demande si nous pouvons devancer le point onze « informations du gouvernement scolaire » au tout début de la rencontre pour que les deux élèves puissent quitter s'ils le veulent.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Célyna Hoffman et appuyée par Adrienne Perrin.

4. Lecture, adoption et suivis au procès-verbal du 16 octobre 2025

Madame Fiset nous demande si nous avons pris connaissance du procès-verbal.

L'adoption du procès-verbal est proposée par Andrée Lafontaine et appuyée par Josianne Boileau.

5. Adoption du projet entrepreneurial du pavillon Notre-Dame-de-Grâce

Mme Fiset nous informe brièvement du projet que fabriqueront les élèves de la maternelle de la classe de Mme Esther Poulin.

Considérant la Loi sur l'instruction publique (LIP) no 87, laquelle stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives proposées par la direction de l'école lorsqu'elles nécessitent un changement aux heures d'entrée ou de sortie ou un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école ;

Considérant les situations et contextes présentés ;

Considérant les recommandations de la direction de l'école ;

Entendu que, si en cours d'année des activités à caractère pédagogiques se présentent et qu'elles ne figurent pas sur la liste approuvée par le conseil d'établissement, la direction communiquera l'information aux membres afin d'obtenir leur approbation pour l'ajout à la liste des sorties éducatives, sauf si la tenue du conseil d'établissement précède la date de l'activité nécessitant une modification à l'horaire régulier;



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par Andrée Lafontaine, **appuyé par** Célyna Hoffman, **et résolu** que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau approuve le projet entrepreneurial pour les élèves de la maternelle du pavillon Notre-Dame-de-Grâce, tel que présenté par la direction de l'école.

RÉSOLUTION # 003 : 25-26.022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Madame Tracy Montreuil nous présente brièvement le plan de lutte.

Considérant le mandat des membres du conseil d'établissement ;

Considérant le plan pour un climat scolaire positif présenté par l'école;

Considérant les consultations effectuées auprès des instances;

Considérant les travaux effectués par les divers comités afférents;

Il est proposé par Célyna Hoffman, appuyé par Josianne Boileau, et résolu que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau adopte le plan pour un climat scolaire positif, tel que présenté.

RÉSOLUTION # 003 : 25-26.023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Suivi/projet éducatif

Mme Di Stefano nous fait le suivi concernant le projet éducatif.

8. Levée de fond

Mme Katherine Fiset présente les levées de fonds pour le pavillon Reine-Perreault et le pavillon Ste-Thérèse.

Considérant la Loi sur l'instruction publique (LIP) no 87, laquelle stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives proposées par la direction de l'école lorsqu'elles nécessitent un changement aux heures d'entrée ou de sortie ou un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école ;

Considérant les situations et contextes présentés ;

Considérant les recommandations de la direction de l'école ;

Entendu que, si en cours d'année des activités à caractère pédagogiques se présentent et qu'elles ne figurent pas sur la liste approuvée par le conseil d'établissement, la direction communiquera l'information aux membres afin d'obtenir leur approbation pour l'ajout à la liste des sorties éducatives, sauf si la tenue du conseil d'établissement précède la date de l'activité nécessitant une modification à l'horaire régulier;

Il est proposé par Chantal Lefebvre-Céré, **appuyé par** Célyna Hoffman, **et résolu** que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau approuve le projet la levée de fonds pour la graduation des élèves de 6^e année du pavillon Reine-Perreault, tel que présentée par la direction de l'école.

RÉSOLUTION # 003 : 25-26.024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU

Le conseil d'établissement approuve la levée de fonds concernant la fabrication pour la vente de livres de recettes pour le pavillon Ste-Thérèse.

Comme le formulaire vient tout juste d'être sorti, les enseignants pourront le remplir et seront remis à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Considérant la Loi sur l'instruction publique (LIP) no 87, laquelle stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives proposées par la direction de l'école lorsqu'elles nécessitent un changement aux heures d'entrée ou de sortie ou un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école ;

Considérant les situations et contextes présentés ;

Considérant les recommandations de la direction de l'école ;

Entendu que, si en cours d'année des activités à caractère pédagogiques se présentent et qu'elles ne figurent pas sur la liste approuvée par le conseil d'établissement, la direction communiquera l'information aux membres afin d'obtenir leur approbation pour l'ajout à la liste des sorties éducatives, sauf si la tenue du conseil d'établissement précède la date de l'activité nécessitant une modification à l'horaire régulier;

Il est proposé par Josianne Boileau, **appuyé par** Andrée Lafontaine, **et résolu** que le conseil d'établissement de l'École du Cœur-de-la-Gatineau approuve la fabrication de livres de recettes pour la levée de fonds pour les élèves du pavillon Ste-Thérèse, tel que présenté par la direction de l'école.

RÉSOLUTION # 003 : 25-26.024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Informations de la présidente

Mme Fiset nous informe qu'elle aura un congrès pour la fcpq (formation comité parent du Québec) le 29 novembre prochain.

Aussi, elle a eu une formation en ligne dernièrement et ils ont souligné les parents engagés du Québec, les délégués sur l'initiative de la formation du CÉ.

Elle nous informe également que le Cœur à gagner le concours « Parcours Parent aider son enfant », par Élise Marquis. Deux écoles parmi tout le Québec qui s'est classé et le Cœur-de-la-Gatineau a été choisie et aura 1 an gratuit pour l'accès à la plateforme. Un courriel à cet effet sera envoyé à tous les parents.

10. Informations de la direction

La direction nous informe que les rencontres de parents se feront en soirée pour chaque pavillon.

Pour les demandes de levées de fonds, il y aura maintenant un formulaire que l'enseignant(e) devra remplir avant que ce soit approuvé par le conseil d'établissement.

11. Informations du gouvernement scolaire

Les élèves se présentes, Ève Dupelle en 5^e secondaire et Olivier Danis, 4^e secondaire ainsi que les membres du conseil d'établissement.

Il y aura une danse au primaire en décembre pour amasser des fonds pour le bal des finissants.

Aussi, le conseil étudiant aimerait faire une vente de pâtisseries lors de la rencontre de parents le 27 novembre prochain.



Numéro de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU

12. Information du service de garde

Mme Andrée Lafontaine nous informe que le service de garde a été offert pour la semaine de relâche, soit du 10 au 14 novembre dernier.

Le 10 novembre : 6 enfants, le thème les sciences
Le 11 novembre : 16 enfants, le thème les dinosaures
Le 12 novembre : 16 enfants, le thème les robots
Le 13 novembre : 8 enfants, le thème le Far West
Le 14 novembre : 12 enfants, le thème la musique

Natalie Asselin et Andrée Lafontaine étaient tous les deux en vacances cette semaine-là durant que Maude Garneau, Manon Hamel et Rebecca Beaudoin ont assuré le service de garde.

13. Informations du comité de parents

Mme Fiset nous informe que les présidentes du CÉ auront un nouveau mandat, soit de faire un portrait concernant les bonnes et mauvaises pratiques dans les pavillons avec les parents, pour les inciter à revenir dans les écoles. Les présidents et présidentes du conseil d'établissement seront soutenus par les directions d'école ainsi que la direction générale du Centre de services scolaire.

Elle nous informe que la prochaine rencontre du comité de parents a été annulée et devra se rencontrer seulement après les Fêtes.

14. Informations du conseil d'administration

Mme Fiset nous informe que le mandat pour le comité parent a été lancé par la direction générale en lien avec le PEVR.

15. Bons coups

Mme Tina nous informe qu'il y a maintenant un envoi à tous les mois aux parents concernant le journal «info du Cœur».

Ce sont pleins d'informations pertinentes à transmettre aux parents.

Il y a eu l'inauguration de la cour d'école au primaire Sacré-Cœur de Gracefield. Lors de cet évènement, M. Jean-Claude Branchaud a remis une autre enveloppe d'une somme de 2500\$.

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Kelly Chaussé et appuyé par Josée Boileau, la levée de l'assemblée à 19h24.

Résolution : 003 : 25-26.026

Katherine Fiset, présidente
MM 2025-11-25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Tina Di Stefano, directrice